



RÈGLEMENT

DUATHLON DE CAEN

DIMANCHE 29 MARS 2026



SOMMAIRE

Préambule :	2
Article 1 : Les distances	2
Article 2 : Le programme	2
Article 3 : Retrait des dossards	3
Article 4 : Accessibilité aux épreuves	3
Article 5 : La course à pied	3
Article 6 : Le cyclisme	4
Article 7 : Accès à l'aire de transition	4
Article 8 : Le duathlon des (mini) kid's	4
Article 9 : Le duathlon S CLM par équipe	5
Article 10 : Arbitrage	5
Article 11 : Inscriptions	5
Article 12 : Podiums	6
Article 13 : Chronométrage	6
Article 14 : Respect de l'environnement	6
Article 15 : Droit à l'image	6
Article 16 : Assurance	7
Article 17 : Annulation de l'épreuve	7
Acceptation du règlement	7

Préambule :

Les épreuves du Duathlon de Caen sont organisées par l'association du Caen triathlon. La réglementation Générale de la F.F.TRI (édition 2026) est appliquée pour l'ensemble des épreuves.

L'engagement pour l'une des épreuves de la journée vaut acceptation de ce règlement.

Article 1 : Les distances

Duathlon XS : 2,5km CAP / 8,4km vélo / 1,250km CAP

Duathlon S : 5km CAP / 21km vélo / 2,5km CAP

Duathlon des mini kid's : 500m CAP / 1km vélo / 250m CAP

Duathlon des kid's : 1km CAP / 3km vélo / 500m CAP

Duathlon S CLM par équipe : 5km CAP / 21km vélo / 2,5km CAP

Article 2 : Le programme

Il est de votre responsabilité de respecter les horaires d'entrée de parc (Check-in) et de récupération de votre matériel (Check-out). Merci de bien prendre connaissance de ces horaires afin que le timing soit respecté par l'organisateur pour le bon déroulement de la journée. L'organisateur ainsi que les arbitres pourront refuser l'accès au parc d'un(e) retardataire.

Le programme peut être modifié par l'organisateur mais sera communiqué par mail à tous les participants si tel est le cas.

Les personnes doivent être présentes lors des protocoles pour récupérer leurs lots.

PROGRAMME Duathlon de Caen - 29 mars 2026

Épreuves Pour qui ?	Format	Briefing	Heure de départ	Ouverture parc / Récupération des vélos	Podiums
Duathlon XS : (être né en 2014 ou avant) Licenciés FFTRI et non licenciés	XS 2,5 Cap 8,5 Vélo 1,250 Cap	08h50	09h pour les 12-15ans 09h03 à partir de 16ans	08h - 08h45 / 09h40 - 10h	10h
Duathlon S : (être né en 2010 ou avant) Licenciés FFTRI et non licenciés	S 5 Cap 21 Vélo 2,5 Cap	10h50	11h	10h - 10h45 / 12h15 - 12h45	12h30
Duathlon : Mini kid's (2020-2017) Kid's (2016-2013) Licenciés FFTRI et non licenciés	Mini kid's / Kid's 500m / 1Km CAP 1 / 3km vélo 250 / 500m CAP	13h20	Mini kid's 13h30 Kid's 13h45	13h - 13h15 / 14h - 14h10	14h15
Duathlon S CLM par équipe : (être né en 2010 ou avant) Licenciés FFTRI et non licenciés	S 5 Cap 21 Vélo 2,5 Cap	15h20	1er départ : 15h30 puis toutes les 1'	14h30-15h15 / Lorsque toutes les équipes auront terminé la partie vélo	17h45

Article 3 : Retrait des dossards

Le retrait des dossards est possible jusque'à 30min avant le début de la course.

Merci de vous référer au tableau des horaires afin de connaitre l'heure de début du retrait de votre dossard.

Article 4 : Accessibilité aux épreuves

- **Duathlon XS** : Ouverte à partir de benjamin (être né en 2014 ou avant) pour les hommes et femmes licenciés et non licenciés.
- **Duathlon S** : Ouverte à partir de cadet (être né en 2010 ou avant) pour les hommes et femmes licenciés et non licenciés.
- **Pour les duathlon mini kid's et kid's** : Ouvertes à tous les enfants âgés de 6 à 12ans (2 épreuves). L'épreuve est ouverte aux garçons et filles licencié(e)s et non licencié(e)s.
- **Pour la course S CLM par équipe** : Ouverte à partir de cadet (être né en 2010 ou avant) pour les hommes et femmes licenciés et non licenciés.

Article 5 : La course à pied

La partie course à pied s'effectuera autour de la prairie de Caen.

Elle se compose à 80% de route et à 20% de chemin stable.

Chaque coureur se doit de respecter le chemin balisé et indiqué par les bénévoles tout au long du parcours sous peine d'une pénalité ou d'une disqualification si le coureur met en danger un ou plusieurs concurrents.

Le coureur passera, à certains moments, sur le trottoir parallèle au passage des vélos, le coureur doit donc rester sur le trottoir même pour dépasser un concurrent sous peine de disqualification.

Les concurrents qui se font dépasser ne doivent en aucun cas gêné le dépassement d'un autre coureur sous peine de sanction également.

Le dossard doit se porter devant (3 points d'attache, porte dossard obligatoire).

L'accompagnement par une tierce personne est interdit sous peine de disqualification.

Article 6 : Le cyclisme

La partie cycliste s'effectuera sous forme de 2 ou 5 boucles de 4,2km fermées à la circulation.

L'aspiration-abri est autorisé.

Seuls les guidons traditionnels sont autorisés. Les extrémités du guidon doivent impérativement être obturées.

Les prolongateurs sont interdits, par conséquent les vélos de contre la montre sont également interdits.

Le casque doit être porté, attaché et jugulaire ajusté avant de prendre son vélo et il pourra être enlevé uniquement après avoir déposé son vélo dans le parc.

« Le coureur doit être en position assise sur son vélo (position de base). Cette position requiert les seuls points d'appui suivants : le pied sur la pédale, les mains sur le guidon et le siège sur la selle ».

Les concurrents qui se font laper (+1 tour) ont **interdiction** de prendre l'aspiration-abri.

La tête de course sera ouverte par 2 motos. Et la fin de course sera fermée par une moto. Comme sur la route, vous devez rouler à droite de la chaussée et vous doublerez par la gauche.

Vous êtes seul responsable du nombre de tours que vous devez effectuer. Un tapis compte tours sera présent et vous serez par conséquent disqualifié si vous ne respectez pas le nombre de tours que vous impose la distance.

Distance S : 5 tours.

Distance XS : 2 tours.

Pour le Duathlon S CLM par équipe :

Les vélos de chronos et prolongateurs sont autorisés. L'aspiration-abri est autorisé au sein de son équipe. Il est cependant interdit de prendre l'aspiration sur une autre équipe.

Article 7 : Accès à l'aire de transition

Merci de bien vérifier les heures d'accès à votre parc à vélo et de retrait de vos affaires après votre course.

Pour rentrer dans le parc à vélo, vous devez présenter votre vélo de route sans prolongateur, bouchons de cintre présents, étiquette de selle sous la selle de votre vélo. Les étiquettes de casque doivent être collés, le dossard visible accroché sur le porte dossard par 3 points d'attache.

Le casque doit être porté, attaché et la jugulaire ajusté.

Article 8 : Le duathlon des (mini) kid's

Comme les grands !

Les affaires pour la partie vélo doivent être déposées dans le parc à vélo aux horaires indiqués. Après la course, les affaires doivent être récupérées aux horaires indiqués.

Des bénévoles seront là pour accompagner et aider les enfants dans le parc à vélo.

Une première CAP, l'enfant entre dans le parc, doit s'équiper de son casque avant de prendre son vélo, il sort du parc avec son vélo puis peut monter dessus une fois la ligne franchie.

Il effectue le parcours vélo puis doit redescendre avant la ligne d'entrée du parc à vélo. Poser son vélo à son emplacement, enlever son casque puis partir pour la deuxième course à pied pour franchir la ligne d'arrivée.

Article 9 : Le duathlon S CLM par équipe

Une équipe doit être composé de 3, 4 ou 5 personnes.

Pour qu'une équipe soit chronométrée, elle doit terminer la course avec au moins 3 membres de son équipe.

A chaque transition, les membres de l'équipe doivent être ensemble. Si un coéquipier n'est pas présent, il sera considéré comme disqualifié. Pour continuer, l'équipe doit toujours être composée de 3 personnes minimum.

L'équipe doit obligatoirement porter une tenue distincte et uniforme afin de permettre aux arbitres de différencier les équipes entre elles.

Le premier départ sera donné à 15h30. Ensuite, les équipes partiront à intervalle régulier de 1'. Les équipes recevront la veille de la course leur heure de départ. Si l'équipe n'est pas présente lors de son départ, elle sera disqualifiée.

Toutes les affaires devront être mises en place aux horaires indiqués d'heures d'ouverture du parc.

Une consigne sera en place pour permettre aux participants de laisser leurs affaires avant leur départ. Les affaires devront être déposées dans vos propres sacs.

Le classement sera visible à la fin de la course sur Breizh Chrono.

Pour le classement, une personne de chaque sexe doit figurer parmi les membres qui franchissent la ligne d'arrivée en même temps.

- Si seuls **3 hommes** arrivent ensemble, l'équipe sera classée dans la catégorie masculine.
- Si seules **3 femmes** arrivent ensemble (et que l'équipe est mixte au départ), l'équipe sera malgré tout classée en catégorie mixte.

Article 10 : Arbitrage

Les arbitres sont présents pour assurer votre sécurité et permettre à l'ensemble des participants de réaliser une épreuve équitable.

C'est la réglementation FFTRI 2026 qui s'applique pour cette épreuve.

Des aménagements peuvent avoir lieu en fonction du lieu et des spécificités de l'épreuve. Ils sont explicitement inscrits dans ce règlement ou un communiqué « briefing de course » le cas échéant.

Article 11 : Inscriptions

Toutes les inscriptions sont à effectuer sur [Klikego.com](https://www.klikego.com)

Le certificat médical n'est plus obligatoire pour les personnes non licenciées FFTRI. Les adultes doivent remplir un formulaire de santé et prendre connaissance des conditions générales.

Pour les personnes non licenciées, le pass compétition (assurance FFTRI en supplément de l'inscription) est obligatoire (démarche à réaliser directement sur Klikego).

Le remboursement de votre inscription est possible uniquement en cas de blessure ou de maladie. Un certificat médical est obligatoire pour obtenir le remboursement.

Article 12 : Podiums

Seront récompensés :

Duathlon XS : 1/2/3 benjamins H&F - 1/2/3 minimes H&F - 1/2/3 H&F cadets - 1/2/3 H&F juniors - 1/2/3 séniors H&F - 1/2/3 masters H&F - 1/2/3 H&F non licenciés

Duathlon S : 1/2/3 H&F cadets - 1/2/3 H&F juniors - 1/2/3 séniors H&F - 1/2/3 masters H&F - 1/2/3 H&F non licenciés

Duathlon des mini kid's & kid's : 1/2/3 de chaque catégorie (mini-poussins / poussins / pupilles / benjamins) H&F

Duathlon S CLM par équipe : 1/2/3 mixtes - 1/2/3 femmes - 1/2/3 hommes - 1/2/3 non licenciés

Article 13 : Chronométrage

Le chronométrage sera assuré par Breizh Chrono.

Vous pourrez suivre en direct les résultats et le classement de chaque coureur sur leur site internet.

Chaque puce devra être rendue à l'issue de votre course.

Chaque puce non rendue sera facturée 20€.

Article 14 : Respect de l'environnement

Le duathlon de Caen est labellisé épreuve durable. Nous vous demandons donc de bien respecter le site sur lequel vous allez évoluer, ainsi que les spectateurs et les coureurs tout au long de la journée.

Des poubelles seront mises à disposition sur la partie pédestre pour les coureurs et pour sur le village pour les spectateurs.

Aucun déchet ne doit être jeté par terre par les coureurs pendant toute la course sous peine de disqualification.

Aucun déchet ne doit être jeté par terre par n'importe quel spectateur sous peine d'amende individuelle ou club.

Article 15 : Droit à l'image

En s'inscrivant, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leur ayants- droits, tels que partenaires ou médias, à utiliser les images fixes ou audio-visuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître au duathlon de Caen et aux autres manifestations, sur tout

support y compris des documents promotionnels ou publicitaires dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. S'ils souhaitent ne pas recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations, il leur convient d'en informer par écrit l'organisateur en indiquant **nom, prénom et adresse**.

Des photographes professionnels seront présents. Les photos seront mises à votre disposition mais le traitement de celles-ci prennent du temps.

Si vous souhaitez publier sur vos réseaux sociaux ces photos, merci de les identifier pour respecter et soutenir leur travail.

Article 16 : Assurance

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident, de défaillance due à un mauvais état de santé du concurrent, à un mauvais état du matériel, en particulier de son vélo, en cas d'accident provoqué par le non-respect du code de la route ou de non respect des consignes des organisateurs. L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet ou de matériel en dehors et dans le parc à vélo.

L'organisateur assure néanmoins la surveillance du parc à matériel à partir de son ouverture et jusqu'à 15 minutes après la fin de course. Il est recommandé aux concurrents de posséder une assurance individuelle contre le vol.

L'épreuve est assurée en responsabilité civile par l'assurance fédérale. Tout athlète accidenté devra en faire la déclaration auprès de celle-ci et régler les frais afférents à l'accident. Elle intervient en remboursement complémentaire de la sécurité sociale et des mutuelles.

Les compétiteurs sont informés de leur intérêt à souscrire une assurance individuelle accident, non couverte par l'assurance de responsabilité civile.

Chaque participant s'engage à ne rechercher en aucun cas dans le présent ou dans l'avenir la responsabilité des organisateurs en cas de perte, vol, dégradation, de son matériel ou à la suite d'un accident durant l'épreuve voire de maladie relative à cette épreuve.

Article 17 : Annulation de l'épreuve

L'organisation peut être contrainte d'annuler une ou plusieurs épreuves en cas de force majeure.

Si la météo ne permet pas d'évoluer en sécurité sur le parcours vélo, l'épreuve sera remplacée par une course à pied chronométrée.

Si la météo ou un autre cas de force majeure ne permet pas de pouvoir maintenir seulement la course à pied, l'organisation proposera aux participants un remboursement à hauteur de 50% des frais d'engagements ou de laisser 100% de l'inscription à l'association organisatrice (Caen Triathlon).

Acceptation du règlement

Chaque participant déclare avoir pris connaissance du règlement de l'organisation et s'engage à en respecter les clauses et à accepter les décisions du Comité d'Organisation et ou de la F.F.TRI.